



**CARTE SCOLAIRE, MOUVEMENT, PARITARISME  
NON A LA REMISE EN CAUSE DE NOS DROITS  
TOUS EN GREVE LE 1 er AVRIL (JOUR DU CTP)**

**RASSEMBLEMENT A 9 HEURES  
DEVANT L'INSPECTION ACADEMIQUE**

**Carte scolaire :**

- suppression de 16 000 postes dont 21 pour les écoles du 94 alors qu'il y aura plus d'élèves
- refus de l'IA de recevoir les délégations d'école le jour du CTPD

**Mouvement :**

- refus de l'IA de modifier le calendrier pour permettre aux personnels de participer au mouvement avec des informations fiables
- fusion des TR et des BD imposée par l'IA, entérinant du même coup le renoncement à des stages de formation continue remplacés par des enseignants titulaires et la quasi disparition de la formation continue.
- Création de Postes de Titulaires Départementaux de Circonscription : aucune garantie pour le collègue d'émettre des vœux précis pour définir son poste, un moyen de contourner les affectations au barème pour l'IA
- 52 postes retirés du mouvement pour y affecter dès la rentrée, en totale responsabilité, des PES, sans formation.

**Paritarisme :**

- Refus de l'IA de permettre aux élus de remplir leur mandat en leur interdisant l'accès de certaines informations **préalablement** à la CAPD (ex : liste aptitude direction) qui étaient jusqu'alors toujours consultables par les élus : l'élu est entravé dans son travail préparatoire à la CAPD, les personnels perdent une possibilité d'être défendus en CAPD, avant la prise de décision de l'IA, pour ce qui les concerne

Chaque école, chaque collègue est concerné.

Les organisations syndicales considèrent que le refus de l'IA d'entendre nos revendications relève d'une gravité exceptionnelle.

C'est pourquoi, elles considèrent que, seul, un rapport de forces peut nous permettre d'obtenir la satisfaction de nos revendications :

- Ouvertures des classes nécessaires, annulation des fermetures
- Maintien et création des postes spécialisés (RASED, CLAD, CLIS...) et des moyens supplémentaires dans les ZEP
- Ouvertures des classes en maternelle pour scolariser tous les enfants de 2 ans dont les parents le demandent.
- Report de 10 jours, de la clôture du serveur du mouvement pour permettre à tous les collègues d'effectuer leur mouvement en connaissant les mesures de carte scolaire.
- Des affectations à la phase d'ajustement de titulaires, non spécialistes volontaires sur tous les postes ASH restés vacants à l'issue du mouvement
- Abandon de la fusion des postes de TR et BD et des postes de TDC.
- Rétablissement d'une véritable formation professionnelle initiale pour les PES et abandon des postes gelés pour les PES
- Respect des représentants des personnels dans l'accès aux différents documents nécessaires à l'exercice de leur mandat d'élu.

**Pour cela, le SNUipp-FSU, le SNUDI-FO, le SE-UNSA, SUD Education et la, Cgt Educ'action appellent l'ensemble des collègues du 1° degré du département à se mettre en grève le jour du CTPD (le 1° avril) et à se rassembler à 9 Heures devant l'IA (68 av du Gal de Gaulle, Créteil)**

- Les pétitions unitaires demandant le respect des droits des personnels et des élus : elles seront remises à l'IA le jour même
- Les besoins des écoles concernant la carte scolaire : classes, maternelle, RASED, remplacements....

Pour préparer la grève, réunissons nous avec les organisations syndicales, dans les écoles et les communes pour établir nos revendications.

Faites signer massivement la pétition unitaire départementale.